



COMMUNE DE LANVEOC – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6

Du 23 SEPTEMBRE 2026 – DELIBERATION N°3

Désignation d'un correspondant Défense

Etaient présents : Mme Claire ADAM, Mme Cécile DABARD, Mme Sylvie DESPLAT, M. Laurent GUILLON, M. Richard KLEIN, M. Frédéric LAUDE, Mme Patricia MARCHETEAU, M. Frédéric MONFORT, M. Stéphane NESZTLER, Mme Yuna PENNEC, Mme Carine RENSONNET, M. Fabien ROHEL, Mme Julia ROUGE-GAY, M. Julien ROZEN, M. Christophe LEMEL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Emilie LECAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile DABARD, Mme Laurence MARTIN ayant donné pouvoir à Mme Christine LASTENNET, M. Raymond SAGET ayant donné pouvoir à M. Stéphane NESZTLER.

M. Stéphane NESZTLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion la DGS.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le rapporteur rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal afin de renforcer le lien entre les territoires et les autorités militaires.

Suite à la démission du conseiller municipal qui avait été désigné Correspondant défense par une délibération en date du 8 avril 2026, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation du correspondant défense et de son suppléant pour la commune de Lanvéoc.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33 et L.2122-25,

Vu les circulaires du 26 octobre 2001, 18 février 2002, 16 juillet 2003 et 27 janvier 2004 relatives aux Correspondants Défense,

Vu l'instruction ministérielle n°282 du 8 janvier 2009 du Ministère de la Défense,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE Stéphane NESZTLER en tant que Correspondant Défense de la commune de Lanvéoc et Julien ROZEN en tant que suppléant.

Le secrétaire de séance,

M. Stéphane NESZTLER



Le Maire,

Christine LASTENNET.